

Il est question des articles 81, 56 et 110 de la loi de l'impôt sur le revenu. Il faut les abroger pour pouvoir remédier à cette situation. J'ai besoin pour cela de l'aide des députés d'en face et j'espère qu'une fois le débat terminé, à la fin de la journée, personne ne m'accusera de sectarisme, car nous nous intéressons tous au sort des personnes âgées dans le dénuement. Certaines ont vu leurs revenus diminuer considérablement de \$50 à plus de \$200 par mois.

Je tiens à remercier le député, pour qui j'éprouve beaucoup de respect et d'admiration depuis mon entrée à la Chambre, de l'aide qu'il m'a apportée à cet égard.

M. McKinnon: Monsieur le Président, je suppose que le député et moi sommes membres de comités différents. Je m'intéresse au ministère des Affaires des anciens combattants et aux personnes âgées. Le problème qu'il soulève concerne le lieu de travail et l'indemnisation des accidentés du travail.

J'ignore quelles pressions il peut exercer sur le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais en ce qui nous concerne de ce côté-ci, nous sommes toujours obligés d'attendre pour pouvoir lui poser des questions. Il est souvent difficile de la trouver à la Chambre au début de la période des questions. J'hésite à le dire, mais tel est le cas.

Nous ferons certes de notre mieux, du moins en ce qui me concerne, pour aider le député qui, je pense, a soulevé une excellente question. Elle montre bien la nécessité de réformer le régime de pension, comme l'a clairement souligné le rapport du groupe de travail. À l'exception d'une ou deux mesures que nous attendons toujours de voir se matérialiser par écrit à la Chambre, le gouvernement n'a tenu aucun compte des recommandations de la Commission.

M. Dingwall: Monsieur le Président, si vous le permettez, je voudrais citer un exemple des difficultés sans nom qu'éprouvent certains citoyens. Je veux parler d'un monsieur de 70 ans qui s'appelle Malcolm Woodland et qui vit à New Waterford. Avant le projet de loi C-139, son revenu était de \$336.38.

M. Epp: Par mois?

M. Dingwall: Par mois. Néanmoins, cette loi a pour effet de le réduire à \$266.28. Cela ne lui permet pas de profiter des programmes sociaux instaurés par le gouvernement de Nouvelle-Écosse à l'égard des taxes foncières et du remboursement des médicaments.

Il est absolument inconcevable que des hauts fonctionnaires, quelle que soit leur affiliation politique, aient pu prévoir de telles dispositions dans la loi. Et nous laissons cette injustice se perpétuer. Je tiens à avertir officiellement la Chambre qu'on n'a pas fini d'en entendre parler. J'ai des pétitions qui arrivent de Glace Bay, New Waterford et Sydney Mines. Je vais les déposer et en parler ici. Si vous êtes d'accord, monsieur le Président, j'espère que vous appuierez ma suggestion.

M. le vice-président: La présidence comprend bien que le député ait ces questions très à cœur. Néanmoins, je vois mal le rapport entre ce qu'il a dit et le discours du député de Victoria. Je vois un certain lien, mais tout au long de son discours, j'ai eu l'impression que le député soulevait un sujet bien précis que le député de Victoria n'avait pas abordé.

Les subsides

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: À l'ordre. En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Provencher (M. Epp)—Les paris collectifs—Les paris sportifs—Le financement de la recherche médicale. b) On demande un plan quinquennal de financement; le député de Portage-Marquette (M. Mayer)—L'agriculture—Le programme de stabilisation du prix de la viande de bœuf. b) L'état des discussions; le député de Spadina (M. Heap)—Les affaires extérieures—La Guyane—L'accroissement de la violence raciale et politique. b) La condition imposée aux immigrants guyanais pour l'obtention d'un visa.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT— LES REVENUS DE PENSIONS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{lle} MacDonald (Kingston et les Îles):

Que la Chambre regrette profondément que le gouvernement ait attendu deux ans pour présenter les mesures législatives promises pour améliorer le supplément de revenu garanti accordé aux Canadiens âgés célibataires à faible revenu et qu'elle blâme le gouvernement de n'avoir pas répondu aux propositions novatrices du groupe tripartite de travail parlementaire sur la réforme des pensions qui a recommandé d'améliorer les possibilités des Canadiens de moins de 65 ans de prévoir un revenu adéquat pour leur retraite.

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, c'est avec des sentiments mitigés que je prends la parole. Je dis ceci parce que j'ai participé aux travaux du Comité spécial sur la réforme des pensions, et je me vois aujourd'hui, à la Chambre des communes, sans la personne qui a présenté la motion; je trouve que la journée manque de sérieux, monsieur le Président. L'honorable député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) n'est pas à son fauteuil et c'est elle qui présente la motion; elle profite de l'absence de l'honorable Monique Bégin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui pourrait rectifier quelques sottises qui se sont dites depuis ce matin.

[Traduction]

M. Epp: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je regrette de devoir interrompre l'honorable représentante, mais c'est simplement pour lui dire, compte tenu des observations qu'elle vient de faire, que notre collègue de Kingston et les Îles assiste en ce moment à la réunion du comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales devant lequel comparaît le ministre d'État chargé du Développement social. Voilà pourquoi elle n'est pas ici en ce moment.